



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2025

| NOMBRES DE MEMBRES  |    |
|---------------------|----|
| MEMBRES EN EXERCICE | 12 |
| PRÉSENTS            | 11 |
| VOTANTS             | 11 |

| DATE DE LA CONVOCATION |
|------------------------|
| 7 mai 2025             |

| DATE D’AFFICHAGE |
|------------------|
| 22 mai 2025      |

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Sous-Préfecture de  
Roanne  
le 23 mai 2025  
et publication  
du 22 mai 2025  
ou notification  
du

La Mairie

Laurence BOYER

L’an deux mil vingt-cinq et le treize mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurence BOYER, Maire.

**PRÉSENTS :** M. MEUNIER Yves, Mme DEMANGE Sylvie, M. MAILLET Jean-Paul, Mme LESAGE Laëtitia, adjoints, M. GARDET Jean-Paul, M. DENIS Alain, M. MALATIER Lionel, M. MILLOT Laurent, Mme MACEL Sara, Mme Stéphanie PANARINFO,

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Mme POULARD Laura,

**ABSENT(S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme LESAGE Laëtitia

**QUORUM :** 7

**OBJET :** SALLE ERA PAUL LAGRESLE :

- ACCEPTATION DEVIS REMPLACEMENT PORTE D’ENTRÉE

Délibération 2025-05-13\_07

Madame la Maire expose :

Considérant les dégradations à la porte de la salle ERA Paul Lagresle lors d’une soirée où un coup de vent l’a déversée ;

Considérant le devis de BP menuiserie pour le remplacement de la porte en version PMR de couleur bleue identique à celle en place pour 4 906,92 € ht soit 5 880,30 € ttc avec une variante en blanc satiné pour un montant ht de 4 248,44 € soit 5 098,13 € ttc ;

Le conseil municipal, après délibération, par vote à mains levées, à l’unanimité :  
Mme Laurence BOYER, Maire, M. MEUNIER Yves, Mme DEMANGE Sylvie, M. MAILLET Jean-Paul, Mme LESAGE Laëtitia, adjoints, M. GARDET Jean-Paul, M. DENIS Alain, M. MALATIER Lionel, M. MILLOT Laurent, Mme Sara MACEL, Mme PANARINFO Stéphanie :

- prend connaissance du dossier ;
- accepte le devis de BP Menuiserie avec la variante en coloris blanc satiné d’un montant de 4 248,44 € ht soit 5 098.13€ TTC ;
- donne pouvoir à la Maire ou à défaut aux adjoints pour l’exécution de la présente décision et la signature des pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Coutouvre le 13 mai 2025

La Maire

Laurence BOYER



Le secrétaire de séance

Laëtitia LESAGE